



LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DE L'ARS BRETAGNE //

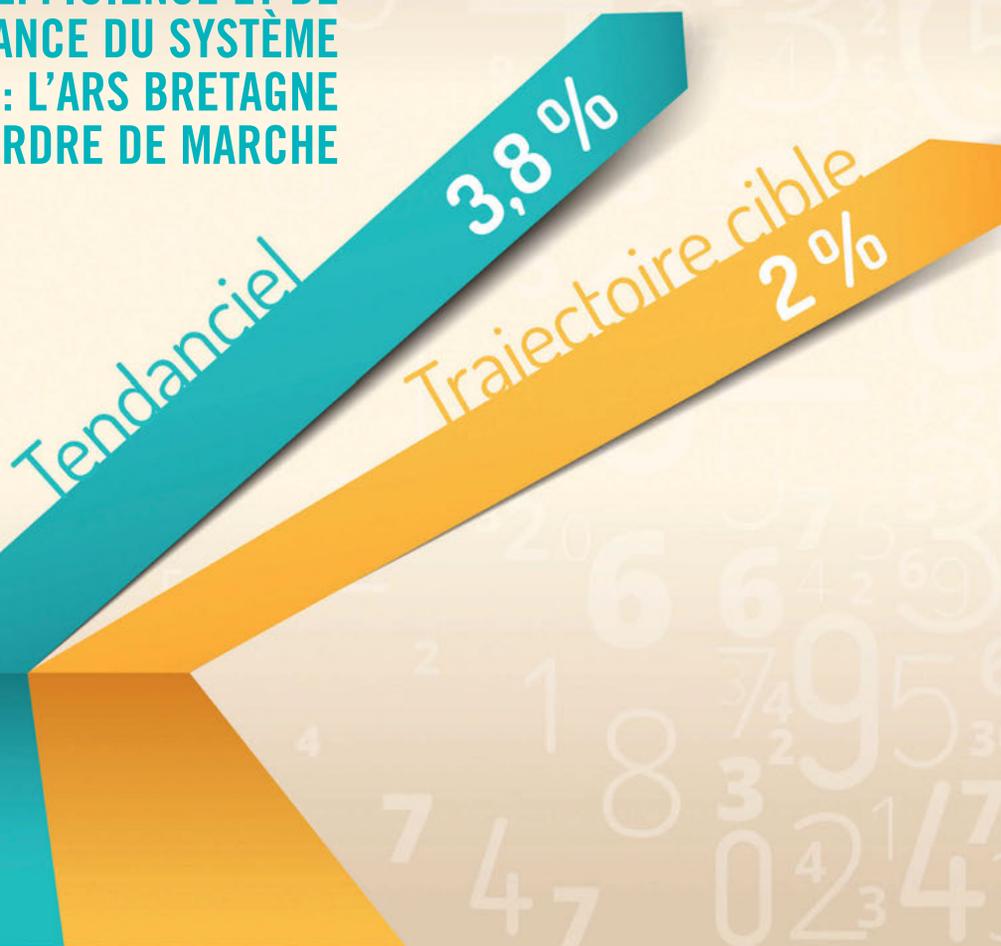
LA BRETAGNE EN SANTÉ

AGIR ENSEMBLE POUR LA SANTÉ DES BRETONS

ZOOM SUR...

PLAN D'EFFICIENCE ET DE PERFORMANCE DU SYSTÈME DE SANTÉ : L'ARS BRETAGNE EN ORDRE DE MARCHÉ

P6



P2

CHIFFRE

11
CONTRATS
LOCAUX
DE SANTÉ

P3

DÉCRYPTAGE

SANTÉ MENTALE :
L'HABITAT
ACCOMPAGNÉ
PLUTÔT QUE
L'HOSPITALISATION

P4

DÉCRYPTAGE

LE RÈGLEMENT
ARBITRAL PÉRENNISE
LES NOUVEAUX
MODES DE
RÉMUNÉRATION

P4

ÉCLAIRAGE

ASSISTANTS
SPÉCIALISTES
PARTAGÉS : TOUT LE
MONDE Y GAGNE...

P5

EN ACTION

DÉMOGRAPHIE
DES PROFESSION-
NELS DE SANTÉ :
L'ARS BRETAGNE
AGIT

P8

ALLER PLUS LOIN

NOUVELLES
PUBLICATIONS

ÉDITO



Le nouveau projet régional de santé en ligne de mire

L'année 2016 débute à peine. Pourtant, la feuille de route de l'ARS Bretagne est d'ores et déjà tracée. Comme le soulignent les pages 6 et 7 de ce nouveau numéro de la Bretagne en santé, le Plan d'efficacité et de performance du système de santé mobilisera l'agence mais aussi de nombreux acteurs bretons... En effet, il est indispensable que nous accompagnions les établissements pour, ensemble, atteindre les objectifs fixés. Ils sont ambitieux mais la sauvegarde de notre système de santé en dépend. Ce dispositif est indissociable de la loi de modernisation de notre système de santé votée en décembre dernier et qu'il faudra mettre en œuvre très prochainement.

2016 sera aussi déterminante pour le projet régional de santé. L'évaluation du PRS 2012/2016 rentre dans sa phase opérationnelle. Pilotée avec la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie, elle a pour ambition d'associer de nombreux acteurs de la santé. Elle posera ainsi des bases solides pour la construction partagée du prochain projet régional de santé.

**Olivier de Cadeville,
Directeur général
de l'ARS Bretagne**

LE CHIFFRE



En septembre 2015, l'ARS Bretagne a signé le Contrat local de Santé du Pays de Redon. Un dispositif qui présente l'originalité d'associer deux agences régionales de santé, Pays-de-La-Loire et Bretagne.

11

C'est le nombre de contrats locaux de santé (CLS) signés en Bretagne. Le chiffre intègre les signatures intervenues en septembre 2015 : celles du Pays de Redon et du Pays de Trégor-Goëlo.

Tout avait commencé en fin d'année 2011 avec le Pays de Vitré - Porte de Bretagne. Depuis, le principe s'est répandu. Il a surtout fait ses preuves en apportant des réponses concrètes. Le contrat local de santé de Belle-Ile-en-Mer, conclu en début d'année 2013, est à l'origine du dispositif assurant la permanence et la continuité des soins. Plus récemment, la signature du contrat local de santé du Pays de Centre-Bretagne a permis de mieux coordonner l'offre de prise en charge des personnes en perte d'autonomie et de leurs aidants...

Encore des signatures en perspective

Forts de ces réussites, les contrats locaux de santé continuent leur développement. En 2016, le Pays de Guingamp, Concarneau cornouaille agglomération et la Communauté de communes du Pays de Quimperlé s'engageront à leur tour. Aussi, une démarche est lancée avec les îles du Ponant. Leur contrat local de santé permettra d'organiser la continuité et la permanence des soins sur ces territoires insulaires. Par ailleurs, les collectivités ayant franchi le pas il y a plusieurs années envisagent désormais le renouvellement de leur contrat.

Enfin, dans le cadre de l'évaluation du projet régional de santé, quatre contrats sont en cours d'analyse. Ce travail précisera dans quelle mesure ces dispositifs contribuent à l'atteinte des objectifs de la feuille de route de la politique régionale de santé. Cette démarche d'évaluation va permettre de bien repositionner les contrats locaux de santé dans le contexte de la mise en œuvre de la loi de modernisation du système de santé.

ACTUALITÉS

EN IMAGES



Mardi 13 octobre

L'ARS Bretagne, la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie, les conférences de territoires et de nombreux acteurs de la santé en Bretagne ont signé la Charte Romain Jacob : un engagement commun pour l'amélioration de l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap. Il reflète une mobilisation collective et constitue une réponse efficace aux attentes des professionnels du soin et de l'accompagnement pour faciliter les parcours des patients : améliorer les structures d'accueil et de prise en charge, faire de la prévention, former des professionnels, mieux déterminer les besoins des personnes handicapées...

Plus de détails sur ces événements sur www.ars.bretagne.sante.fr, rubrique actualités



Lundi 7 décembre

L'ARS Bretagne et la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie ont souhaité associer les représentants des acteurs en santé de la région à l'évaluation du projet régional de santé. Ainsi, tous étaient conviés à un séminaire de travail. Temps fort du processus d'évaluation, l'événement a rassemblé une soixantaine de participants. Répartis en ateliers, ils ont pu réagir aux questions évaluatives, identifier des éléments de bilan et porter une appréciation sur la thématique.



Mardi 15 décembre

L'ARS Bretagne et la cellule de l'Institut de Veille sanitaire en Bretagne ont organisé, à Rennes, la 3e Journée régionale de Veille sanitaire. Proposée autour du thème "Professionnels de santé ; tous acteurs de la veille sanitaire", elle a été l'occasion de nombreux échanges. En effet, elle réunissait plus de cent professionnels impliqués dans la veille et l'alerte sanitaires. Cette rencontre, désormais attendue, permet de consolider l'organisation de la Veille et de la sécurité sanitaires qui s'est structurée en Bretagne depuis la mise en place de l'agence régionale de santé.

DÉCRYPTAGE

Santé mentale : l'habitat accompagné plutôt que l'hospitalisation

Dans le cadre de l'appel à candidatures lancé en 2014 par l'ARS Bretagne pour accompagner l'évolution de l'offre en santé mentale, plusieurs initiatives concernant l'accès à un habitat accompagné, soutenues financièrement par l'ARS Bretagne, se sont développées. "L'habitat accompagné ou regroupé nécessite l'implication de plusieurs acteurs : des bailleurs sociaux, des travailleurs sociaux et médico-sociaux, des professionnels de santé. Les patients disposent alors d'un logement mais aussi

d'une présence, d'une écoute qui facilitent les liens avec l'environnement immédiat et le soin...", explique le Dr Sylvie Dugas, référente régionale de la thématique santé mentale à l'ARS Bretagne. Le dispositif colle parfaitement aux objectifs du volet santé mentale du projet régional de santé : il défend le maintien de la personne dans son environnement, la limitation des hospitalisations, en particulier au long cours et le décroisement entre les acteurs...



Le Centre Ressources Autisme de Bretagne est installé

Parce qu'une politique constructive et positive autour de l'autisme nécessite un pilotage régional efficace associant l'ensemble des acteurs, l'ARS Bretagne tenait à disposer d'un Centre Ressources Autisme de plein exercice. C'est désormais chose faite. Depuis le 1^{er} janvier 2016, à l'issue de l'appel à projets lancé en début d'année 2015, l'association les Genêts d'or a été retenue pour gérer le Centre Ressources Autisme de Bretagne.

Le site de Guipavas accueille l'Unité d'Appui et de Coordination alors que les unités d'évaluation diagnostique s'installeront à Brest, Rennes et Saint-Avé. En 2016, le Centre Ressources Autisme doit mettre en place un numéro unique, un système de gestion des réclamations, un site internet et un appui technique par la présence sur chaque département d'un psychologue de l'Unité d'Appui et de Coordination. Une feuille de route ambitieuse et en cohérence avec les enjeux.



DÉCRYPTAGE

Le règlement arbitral pérennise les nouveaux modes de rémunération

Après cinq années d'expérimentation, les nouveaux modes de rémunération des professionnels de santé exerçant en maisons de santé pluriprofessionnelles s'appliquent désormais dans le cadre d'un règlement arbitral. Il définit un modèle organisationnel plus abouti : *"un cap est à franchir dans la formalisation de l'organisation de l'accès aux soins et de la coordination : elles seront déterminantes dans les modalités de calcul de la rémunération"*, précise Sophie Péchillon, de la Direction adjointe de l'offre ambulatoire à l'ARS Bretagne. La mise en œuvre du règlement arbitral implique aussi l'installation du comité de suivi régional. Dernière nouveauté, c'est maintenant l'Assurance Maladie qui pilote le dispositif. Elle en assure donc le suivi et l'évaluation. Ces dispositions n'enrayent pas la dynamique bretonne : 22 sites adhéraient à l'expérimentation, ils sont désormais 21 auxquels se sont ajoutés 4 volontaires.



Contact à l'Assurance Maladie : correspondants du service Relations avec les Professionnels de Santé de chaque Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

ECLAIRAGE

ASSISTANTS SPÉCIALISTES PARTAGÉS : TOUT LE MONDE Y GAGNE...

Parce qu'il mobilise des crédits importants et parce qu'il répond à un enjeu fort, l'ARS Bretagne a évalué le dispositif "assistants spécialistes partagés".

Conduite en 2013 et 2014, l'évaluation du dispositif des "assistants spécialistes partagés" a mis en lumière la pertinence d'une telle initiative : par ce biais, l'ARS Bretagne soutient la mise en place de postes de jeunes médecins en exercice partagé sur différents établissements. Selon l'enquête, les bénéficiaires estiment qu'ils acquièrent et complètent certaines compétences. Aussi, ils appréhendent, de manière plus concrète, l'exercice en centre hospitalier de proximité.



Plus d'attractivité, plus de coopération...

Elle pointe également les bienfaits enregistrés par les établissements. Ils parviennent à fidéliser les professionnels. De plus, le dispositif constitue un levier au développement des coopérations hospitalières : obtention plus aisée d'avis spécialisés, développement de nouvelles activités et engagement de projets de recherche communs...

L'importante mobilisation financière de l'ARS Bretagne (+ de 5 millions d'euros sur les années évaluées) n'a donc pas été vaine. Elle contribue à une meilleure répartition des médecins spécialistes, ce au bénéfice des centres hospitaliers de proximité. Ces derniers voient même leur attractivité renforcée. De bon augure pour la reconduction ou le développement de ce dispositif...

EN ACTION

DÉMOGRAPHIE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ : L'ARS BRETAGNE AGIT

La juste démographie des professionnels de santé constitue, en Bretagne comme ailleurs, un enjeu important. Mobilisée sur ce thème, l'ARS Bretagne redouble d'efforts et d'imagination pour réguler selon les besoins des territoires.

"Pour que le projet régional de santé soit soutenable et réaliste, les territoires bretons doivent disposer d'un nombre suffisant de professionnels de santé". Bénédicte Simon, Directrice adjointe en charge des Professions de santé et cadres en établissements à l'ARS Bretagne, résume ainsi l'enjeu de sa mission. "Avec mes équipes, notre première préoccupation est la connaissance de la ressource et son évolution : c'est un préalable indispensable avant la mise en œuvre de plans d'actions", indique-t-elle. Dans ce domaine, depuis 2011, elle peut compter sur DemoPS : le document, réalisé par l'ARS Bretagne, précise par territoire et par profession, les forces et faiblesses régionales. Sur la base de ce diagnostic, les équipes de la direction adjointe établissent leur feuille de route.

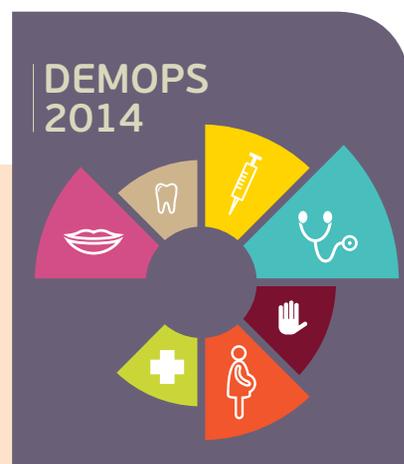
Des dispositifs régionaux novateurs

Pour atteindre leurs objectifs, elles disposent d'outils nationaux dont le Contrat d'Engagement de Service Public (CESP) : "nous comptabilisons 39 signataires en médecine et 15 en odontologie", indique le Dr Patrick Airaud, de la Direction adjointe en charge des professions de santé et cadres en établissements de l'ARS Bretagne. Spécificité bretonne, le CESP a été ouvert à l'ophtalmologie, la cardiologie et l'anesthésie-réanimation, spécialités médicales démographiquement en tension. La Direction adjointe bâtit aussi, avec ses partenaires, ses propres dispositifs : "Depuis plusieurs

années, nous avons mis sur pied, avec les établissements hospitaliers, le principe des assistants spécialistes partagés", note Bénédicte Simon. Ce type d'initiative se décline aussi en faveur des professions paramédicales : "je pense au dispositif de fidélisation des masseurs-kinésithérapeutes, construit avec le Conseil régional ou encore le soutien aux emplois d'avenir dans les établissements pour personnes âgées", complète Chantal Bost, conseillère pédagogique régionale.

Organisation et formation

L'optimisation des ressources médicales et paramédicales passe aussi par des aspects organisationnels. Dans ce cadre, l'ARS Bretagne soutient le développement des coopérations hospitalières. Elle accompagne différentes expérimentations conduites en collaboration avec l'Agence Nationale d'Appui à la Performance. "Le travail sur la synchronisation des temps en constitue une parfaite illustration", commente Bénédicte Simon. La Direction adjointe en charge des Professions de santé et cadres en établissements s'intéresse également à la forma-



Le Document DemoPS est disponible sur le site internet de l'ARS Bretagne (rubrique Études et publications)

tion des professionnels. "Ces dernières années, nous avons défendu l'accueil d'internes supplémentaires dans nos facultés de médecine", illustre le Dr Patrick Airaud. Dans ses travaux, l'Agence n'oublie pas le développement professionnel continu pour lequel elle a défini des orientations en cohérence avec les objectifs du projet régional de santé et les données épidémiologiques bretonnes. Malgré cette mobilisation exemplaire, des fragilités demeurent en matière de démographie médicale. Mais l'ARS Bretagne ne compte pas relâcher ses efforts. Elle pourra prochainement s'appuyer sur le déploiement du Pacte Territoire Santé 2...



“...notre première préoccupation est la connaissance des effectifs et son évolution...”

Bénédicte Simon,
Directrice adjointe à l'ARS Bretagne

ZOOM SUR...



PLAN D'EFFICIENCE ET DE PERFORMANCE DU SYSTÈME DE SANTÉ : L'ARS BRETAGNE EN ORDRE DE MARCHÉ

Le Pacte de responsabilité porté par le gouvernement a fixé un objectif d'économie à 50 milliards d'euros d'ici 2017. La santé assume environ 20 % de l'effort, soit 10 milliards d'euros. Ainsi, chaque région doit déployer un Plan d'efficacité et de performance du système de santé : il vise une évolution structurelle, alliant qualité des soins et maîtrise des dépenses. Les agences régionales de santé et la coordination de la gestion du risque de l'Assurance Maladie pilotent ces dispositions. Après plusieurs mois de travail, l'ARS Bretagne dispose d'un plan d'actions partagé avec les établissements. Éclairage...



En mai 2015, l'ARS Bretagne a organisé une nouvelle journée régionale d'information et d'échange sur les coopérations hospitalières. Elus, directeurs, médecins, professionnels de santé ont ainsi pu débattre des conditions de réussite du déploiement de coopérations, y compris sous la forme de Groupements Hospitaliers de Territoire.

L'ARS Bretagne associe les établissements

Cette démarche, l'ARS Bretagne a choisi de la conduire en y associant les établissements bretons, principaux acteurs impactés par ces mesures. Dès la mi-2015, elle est allée à leur rencontre détailler les enjeux du plan. Sur cette base, les principaux établissements Médecine Chirurgie et Obstétrique publics et établissements de santé privés d'intérêt collectif ont rédigé une feuille de route stratégique. "L'ARS Bretagne et l'Assurance Maladie ont validé les programmes de travail. Désormais, les établissements préparent, pour la mi-janvier 2016, un document plus opérationnel", indique Nathalie Giovannacci. Tous les acteurs bretons sont donc d'ores et déjà mobilisés à l'atteinte des objectifs. Ainsi partagés, les travaux gagnent en pertinence et en efficacité.

Les achats hospitaliers, la masse salariale, le suivi des établissements en difficulté et la constitution des groupements hospitaliers de territoire : telles sont les thématiques placées sous la responsabilité des agences régionales de santé pour lesquelles la progression des dépenses doit être contenue. Par ailleurs, en collaboration avec la coordination de la gestion du risque de l'Assurance Maladie et avec le même objectif, elles travaillent sur le

virage ambulatoire, les transports sanitaires, les médicaments et la pertinence des soins. L'ensemble constitue le plan d'efficacité et de performance du système de santé. "Sur chacun des sujets, nous disposons d'objectifs régionaux. A nous de construire le plan d'actions associé pour les atteindre", explique Nathalie Giovannacci, Directrice adjointe en charge du financement et de la performance du système de santé à l'ARS Bretagne.



"DES MARGES DE MANŒUVRE EXISTENT ET NOUS PERMETTENT DE FAIRE DES PROPOSITIONS D'ÉCONOMIES"

1^{er} vice président de la Fédération Hospitalière de France Bretagne, Jean-Roger Pautonnier a pris une part active dans le déploiement du plan d'efficacité et de performance du système de santé en région. Il en connaît donc parfaitement les enjeux...

La Bretagne en santé : quel regard portez-vous sur le plan d'efficacité et de performance du système de santé ?

Jean-Roger Pautonnier :

"les directeurs de centre hospitalier breton et les présidents de commission médicale d'établissement ont pris la mesure des demandes de l'État de limiter la progression de nos dépenses de santé. C'est avec une grande responsabilité que des propositions ont été faites même si certaines d'entre elles pouvaient remettre en cause leur projet médical.

Selon la Fédération Hospitalière de France, une marge de manœuvre doit toutefois être laissée aux établissements : l'hôpital est trop complexe pour être dirigé de l'extérieur."

La Bretagne en santé : quelles sont les marges de manœuvre de l'hôpital dans les thématiques ciblées par le plan ?

Jean-Roger Pautonnier : "en Bretagne, sur la question des achats, des actions ont déjà été mises en œuvre depuis de nombreux mois. Des marges de manœuvre existent et nous permettent de faire des propositions d'économies. L'ambulatoire est également un sujet que les hospitaliers ont conscience de devoir développer : il est loin le temps de "l'hôpital-séjour". En revanche, la masse salariale et le capacitaire restent

des questions centrales. Elles sont liées au financement des hôpitaux basé sur l'activité et doivent tenir compte de la concurrence du secteur privé.

« Nous voulons effectivement être force de proposition des feuilles des routes stratégiques des établissements »

Quant aux Groupements Hospitaliers de Territoire, la Fédération Hospitalière de France a engagé, dès avril 2015, les débats sur la stratégie de groupe des établissements publics. Il faut noter la co-construction de ce travail avec l'ARS Bretagne... Pour l'instant, nous n'avons pas de divergence de points de vue. La Fédération Hospitalière de France souhaite une adaptation souple basée sur le volontariat au regard de l'histoire

des territoires de santé et des liens tissés entre eux."

La Bretagne en santé : comment analysez-vous sur le plan d'actions de l'ARS Bretagne qui a fait le choix de vous associer à la démarche ?

Jean-Roger Pautonnier : "indéniablement, la Fédération Hospitalière de France est écoutée par l'ARS Bretagne. Nous souhaitons poursuivre plus avant ce travail de rapprochement dans le respect des établissements. Nous voulons effectivement être force de proposition des feuilles des routes stratégiques des établissements, et au-delà pouvoir dire notre état d'esprit, nos convictions et faire valoir nos points de vigilance."



L'ARS Bretagne soutient la démarche "Synchronisons nos temps autour du patient", elle vise à développer des outils d'aide à l'organisation des établissements de santé. Ses finalités rejoignent donc celles du plan d'efficacité et de performance du système de santé.

12 THÉMATIQUES, 3 BLOCS, DES RESPONSABILITÉS PARTAGÉES

PILOTAGE	ARS BRETAGNE		ASSURANCE MALADIE
Thématiques	Maîtrise de la masse salariale	Virage ambulatoire et impact capacitaire	Prescription des indemnités journalières
	Achats	Transports prescrits à l'hôpital	Transports prescrits en ville
	Développement des groupements hospitaliers de territoire	Médicaments prescrits à l'hôpital	Médicaments prescrits en ville
	Aide aux établissements de santé en difficulté et optimisation des enveloppes	Pertinence des actes	Autres prescriptions (biologie, imagerie, paramédicaux...)

Enquête de lectorat, vous aimez *La Bretagne en santé*, mais...

Les résultats de l'enquête de lectorat de *La Bretagne en santé* témoignent du grand intérêt que vous portez à la publication. Globalement, vous vous montrez satisfaits de sa forme et de son contenu. Vous pointez aussi quelques pistes d'amélioration... Par exemple, intégrer, à partir du fichier transmis de manière électronique, des liens directs vers les documents et le site internet de l'ARS Bretagne afin de compléter l'information. Au-delà de ces aspects techniques, vous attendez de ce magazine plus de proximité avec le

terrain. Autrement dit, des retours sur des réalisations concrètes, des initiatives exemplaires, le tout, éclairé du témoignage des acteurs. Selon vous, certaines thématiques mériteraient une présence accrue : la démographie médicale, la prévention, la prise en charge des personnes âgées... Autant de suggestions qui vont nourrir la réflexion d'une évolution du journal en 2016.

ALLER PLUS LOIN AVEC L'ARS BRETAGNE

La Bretagne maîtrise ses dépenses de santé : document à l'appui !

L'ARS Bretagne et l'Assurance Maladie se sont associées pour dresser le bilan des dépenses de santé bretonnes en 2014 : elles atteignent 9,287 milliards d'euros ; soit une progression de 236,9 millions (+ 2,6 %) par rapport à 2013. Le rythme d'évolution breton reste donc en deçà du niveau national (+ 3 %). Ces éléments sont détaillés dans une publication co-signée : Bilan des dépenses de santé en Bretagne / 2014.



Qualité de l'eau : les infos sont consultables en ligne...

Les synthèses annuelles sur la qualité de l'eau distribuée en 2014, jointes à la facture d'eau (info-factures), sont aujourd'hui disponibles sur le site internet de l'ARS Bretagne. L'info-facture reprend les éléments issus du contrôle sanitaire : microbiologie, nitrates, pesticides, etc... Elle comporte également des recommandations d'ordre sanitaire, en particulier vis-à-vis du plomb, des nitrates et du fluor.

... Plus d'information sur www.ars.bretagne.sante.fr
Grand public ... Prendre soin de ma santé ... Eau du robinet / eau potable

Le Portail d'accompagnement des professionnels de santé s'enrichit



Comme toutes les régions, la Bretagne propose aux professionnels de santé, un portail d'accompagnement (PAPS) pour aiguiller leurs démarches. En fin d'année, ce service en ligne s'est enrichi. La nouvelle version s'adresse à plus de professionnels. Aussi, la navigation, désormais plus aisée, se structure autour de trois étapes clés du parcours du professionnel de santé : "Je me forme", "Je m'installe", "J'exerce". Plus courts et plus concrets, les textes s'adaptent aux étudiants et internes. Enfin, les contenus éditoriaux proposent des questions-réponses, des cursus illustrés, des informations sur les différents modes d'exercice, des cartographies...

... Plus d'information sur www.bretagne.paps.sante.fr

▶ Téléchargez les documents sur www.ars.bretagne.sante.fr
(Votre ARS → Études et publications)

Du nouveau dans la collection "Les études de l'ARS Bretagne"

Pas moins de trois numéros des études de l'ARS Bretagne ont été publiés en fin d'année 2015. Ces études renseignent sur : les cancers en Bretagne (n°10), le maintien d'un accès de proximité aux pharmacies d'officine (n°11) et les équipes mobiles de gériatrie (n°12).



Air Breizh informe sur la qualité de l'air

L'association Air Breizh contrôle la qualité de l'air en Bretagne. Dans ce cadre, elle a mis en place, via son site internet, un système d'alerte. Chacun peut désormais recevoir une information en cas de pic de pollution. À destination du grand public et plus précisément des personnes sensibles, le système délivre en temps réel un message d'information, des prévisions et des recommandations sanitaires et comportementales.

... Plus d'information sur www.airbreizh.asso.fr



Le programme régional Santé environnement 2011 / 2015 à l'heure du bilan

Alors que les acteurs bretons du programme régional santé environnement préparent la 3^e version de leur feuille de route, ils viennent de publier l'étude qui en constituera l'une des bases : l'évaluation finale du programme régional santé environnement 2011 / 2015. Aussi, la mise à jour du dépliant "10 indicateurs en santé environnement - édition 2015" est disponible. Pour mémoire, il s'intéresse à la santé, à la qualité de l'eau, à l'habitat, à la qualité de l'air, au travail.

... Plus d'information sur www.prse-bretagne.fr



Retrouvez toute l'actualité de l'ARS Bretagne sur Facebook : www.facebook.com/arsbretagne 

LABRETAGNEENSANTÉ 
AGIR ENSEMBLE POUR LA SANTÉ DES BRETONS

LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DE L'ARS BRETAGNE //

Trimestriel d'information édité par l'Agence Régionale de Santé Bretagne - 6, place des Colombes - CS 14 253 - 35 042 Rennes cedex.
Courriel : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr - Tél. : 02 90 08 80 00 Fax : 02 99 30 59 03 - Directeur de la publication : Olivier de Cadeville - Directeur de la rédaction : Hervé Goby - Rédacteur en chef : Elisabeth Lagadec-Fethaddine - Comité de rédaction : Christian Bailly, Chloé Bateau, Morgane Boucault, Patricia Breuille-Perais, Nathalie Champié, Bernard Chauvel, Isabelle Gélébart, Marie-Laure Gracien, Marielle Le Bezvoet, Caroline Le Callennec, Fabienne Méal, Adrian Mohanu, Thierry Parpette, Dominique Penhouët, Aurélie Quemener, Anne-France Renaud, Aurélien Robert, Stéphanie Sarrut, Vincent Sevaer, Anne Vidy - Réalisation : 1440 publishing - Photos : ARS Bretagne - Impression : Chat noir impressions, imprimé sur papier PEFC - ISSN : 2257-3275